

SAINTE-ALVÈRE

# Les rivières sous haute surveillance

Quelque 20 personnes étaient présentes mardi 11 janvier à la conférence de Pierrick Bibard, technicien rivière auprès du Syndicat intercommunal des bassins versants de la Louyre et des rivières entre Dordogne et Couzeau (SIBV Louyre).

Le président du syndicat, Bruno Monti, qui est aussi maire de Cause-de-Clérans, a rappelé l'historique du SIBV : « Au départ, ce sont des riverains de la Louyre qui ont formé une association sous l'impulsion de Baudoin de Witt, un habitant de Cendrieux. Dès 1998, cette association de riverains avait déjà travaillé sur le nettoyage des berges, mais, ne pouvant pas avoir accès à des subventions, la structure est devenue un syndicat intercommunal. »

## Diagnostic et inventaire

Aujourd'hui, vingt communes sont concernées par les bassins versants de la Louyre, du Clérans, de la Rêze, de la Pradelle et du Verdanson, qui sont situés à l'est de Bergerac, sur la rive droite de la Dordogne, et qui s'étendent sur environ 175 km<sup>2</sup>. Et quatorze de ces communes, représentant plus de 80 % de la surface des bassins versants, se sont regroupées au sein du SIBV Couze et Couzeau.

Mais il est très compliqué de faire un suivi rationnel de ces cours d'eau, qui traversent tous des pro-



Au cours de la réunion. PHOTO ASTRID MARTIN-AUBERDON

priétés privées. Ainsi, pour se donner les moyens humains et financiers en embauchant un référent technique, le SIBV Louyre s'est rapproché l'an dernier du SIBV Couze et Couzeau et de ses dix-neuf communes adhérentes.

Il a été décidé qu'un forfait annuel de 30 euros sera demandé à chaque riverain.

Le référent technique, Pierrick Bibard, a passé l'année 2010 à parcourir le territoire concerné pour élaborer un diagnostic et faire un inventaire. Aujourd'hui, il présente son travail aux élus et à la population et il aura ensuite un rôle pédagogique auprès des riverains. « Les ruisseaux et rivières du département ne sont pas en bon état et la

Louyre souffre d'un manque d'eau, surtout l'été, indique Pierrick Bibard. Or, nous devons avoir atteint en 2015 les objectifs fixés par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema). »

Ce sont les cours d'eau et leurs abords qu'il faut surveiller et Pierrick Bibard souligne l'importance de la ripisylve, formation végétale souvent boisée qui affleure les cours d'eau, les étangs et les zones humides. Il faut faire la chasse aux indésirables, comme la renouée du Japon ou le ragondin. Il ajoute : « Les cours d'eau sont privés, mais l'eau est un bien public et les riverains ont des droits, mais aussi des devoirs. »

Astrid Martin-Auberdon